



COORDONNATEUR SPS 3

FORMATION INITIALE

PRESENTATION

CONTEXTE	- Dans le cadre défini par la réglementation pour l'élaboration et l'agrément des formations de coordonnateurs SPS, le programme de la formation initiale de niveau 3 se déroulant sur 5 jours, aborde l'ensemble des thèmes exigés par les organismes et administrations en charge de la sécurité et de l'hygiène des travailleurs dans le bâtiment et les travaux publics. Le stage intègre les différentes évaluations et contrôles des acquis des stagiaires afin de justifier formellement la qualification de coordonnateur SPS.												
OBJECTIFS	- Exercer, conformément aux exigences réglementaires, la mission de coordonnateur SPS pour les opérations de catégorie 3, durant la phase conception, et/ou la phase réalisation suivant les compétences précédemment acquises par le (la) stagiaire.												
MODALITES PEDAGOGIQUES	- Exposés illustrés de cas concrets, QCM, questions réponses. - Vérifications des acquis, évaluations des stagiaires - Evaluation du stage en fin de formation												
PROGRAMME SYNTHETIQUE	<p>Jour 1 - Accueil, présentations des participants, présentation du stage, carnet individuel d'évaluation – Présentation synthétique des textes réglementaires concernant la coordination SPS, Rappels de notions juridiques et missions des organismes de prévention, ressources, obligations et responsabilités.</p> <p>Jour 2 - Rôles et missions des coordonnateurs SPS et des différents intervenants d'une opération : analyse des textes législatifs et réglementaires, constitution d'un tableau de synthèse des obligations des différents intervenants et de leurs références réglementaires. Procédures et documentation du DIUO.</p> <p>Jour 3 - Procédures et documentation du Registre-Journal – Procédures et documentation du Plan général de coordination SPS (PGCspS simplifié). Etudes de cas. Méthodologie de la prévention (1)</p> <p>Jour 4 - La réglementation des lieux de travail, la loi 31/12/91 et le décret du 20/02/92, le plan de prévention et le dossier de maintenance. Etude de cas / DIUO et DMLT.</p> <p>Jour 5 - L'organisation des moyens collectifs sur le chantier (le PGCspS simplifié et la gestion des co-activités). Méthodologie de la prévention (2). Les travaux à risques particuliers. Revue des thèmes du stage, Questions et réponses, Evaluations et bilan du stage</p>												
PRE-REQUIS	Aucun												
DATES	<table border="1"> <tr> <td>- 1 mars 2010</td> <td>et</td> <td>- 1 avril 2010</td> <td rowspan="3">5 jours</td> <td rowspan="3">soit</td> <td rowspan="3">35h00</td> </tr> <tr> <td>- 2 mars 2010</td> <td></td> <td>- 2 avril 2010</td> </tr> <tr> <td>- 3 mars 2010</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	- 1 mars 2010	et	- 1 avril 2010	5 jours	soit	35h00	- 2 mars 2010		- 2 avril 2010	- 3 mars 2010		
- 1 mars 2010	et	- 1 avril 2010	5 jours	soit				35h00					
- 2 mars 2010		- 2 avril 2010											
- 3 mars 2010													
HORAIRES	De 9h00 à 17h30												
LIEUX	<table border="1"> <tr> <td>Maison des architectes 24, rue du haut bourgeois</td> <td>54 000</td> <td>NANCY</td> <td>Tél</td> <td>03 83 17 17 24</td> </tr> <tr> <td>- CFA Montigny les Metz 154, chemin de Blory</td> <td>57 950</td> <td>MONTIGNY LES METZ</td> <td>Tél</td> <td>03 87 63 71 08</td> </tr> </table>	Maison des architectes 24, rue du haut bourgeois	54 000	NANCY	Tél	03 83 17 17 24	- CFA Montigny les Metz 154, chemin de Blory	57 950	MONTIGNY LES METZ	Tél	03 87 63 71 08		
Maison des architectes 24, rue du haut bourgeois	54 000	NANCY	Tél	03 83 17 17 24									
- CFA Montigny les Metz 154, chemin de Blory	57 950	MONTIGNY LES METZ	Tél	03 87 63 71 08									
PUBLIC	Architectes et leurs collaborateurs												
DISPONIBILITE	20 places												
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	24 février 2010												
ORGANISME	<p>ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes Association de Formation en cours de déclaration auprès de la Préfecture de la Région Lorraine n° SIRET : 332 493 295 000 15 code APE : 8559B 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy - Tél 03 83 17 17 24 - alfa@archilink.com</p>												
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Formateurs GEPA												
COÛTS	<p>de 875,00 € à 2 400,00 € TTC pour les 5 jours</p> <p>comprenant : participation au stage supports de formation et documentation repas</p> <p>Prise en charge FIF-PL = 150,00€ maxi - OPCA-PL = 200,00€ HT / jour environ</p>												



FORMATION

10-03

**COORDONNATEUR SPS 3
FORMATION INITIALE****BULLETIN D'INSCRIPTION**DATES

01/03/2010	02/03/2010	03/03/2010		01/04/2010	02/04/2010	
------------	------------	------------	--	------------	------------	--

STAGIAIRENOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____VOUS ETES Gérant
 Salarié
 Installé à son compte depuis moins de 3 ans (joindre justificatif) (dans la limite de 3 places, par ordre d'arrivée)
(cochez les cases qui vous concernent)**TARIFS**ARCHITECTE DEMANDEUR D'EMPLOI Contacter ALFA (03 83 17 17 24)

LIBERAL	<input type="checkbox"/> 1 750,00 € TTC <i>soit 1 463,21 € HT</i>	si inscription avant le	19/02/2010
	<input type="checkbox"/> 2 100,00 € TTC <i>soit 1 755,85 € HT</i>	si inscription à partir du	20/02/2010
NOUVEL INSCRIT	<input type="checkbox"/> 875,00 € TTC <i>soit 731,61 € HT</i>	si inscription avant le	19/02/2010
	<input type="checkbox"/> 1 750,00 € TTC <i>soit 1 463,21 € HT</i>	si inscription à partir du	20/02/2010
SALARIE	<input type="checkbox"/> 2 000,00 € TTC <i>soit 1 672,24 € HT</i>	si inscription avant le	19/02/2010
	<input type="checkbox"/> 2 400,00 € TTC <i>soit 2 006,69 € HT</i>	si inscription à partir du	20/02/2010

(cachet de la Poste faisant foi)

Places limitées à 20 personnes - Clôture des inscriptions le **24/02/2010****PAIEMENT**

- Par chèque à l'ordre de ALFA qui sera débité après la formation
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVoyer A**A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY**

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA. ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs. Toute personne du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc) peut suivre ces formations, après validation du Comité Directeur de l'Association.
- L'activité de Formation de l'association est en cours de déclaration à la préfecture de Région Lorraine
Son numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15
- 2 - Modalités d'inscription et de paiement**
- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.
 - Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :
ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
 - Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCA PL, FAFIEC, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
 - Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque d'acompte demandé dans le bulletin.
- 3 - Obligations respectives**
- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation simplifié accompagné d'une fiche de présentation, du programme détaillé, et des conditions générales.
 - Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.
 - Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.
 - A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...).
- 4 - Tarifs**
- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.
 - ALFA est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 19,6%)
 - Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
 - Des tarifs spécifiques sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) et aux salariés. Ces prix figurent sur le bulletin d'inscription.
 - Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.
- 5 - Délai de rétractation**
- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- 6 - Report / Annulation / Absence**
- Du fait de ALFA :
- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- Du fait du stagiaire :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 7 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.
 - En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.
 - Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.
 - Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, mariage, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.
 - La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.
 - L'Attestation de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...) et accompagnée des feuilles d'émargement, totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.
- 7 - Règlement des litiges**
- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.